

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Le nombre et la valeur des contrats adjugés dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, figurent ci-après.

2. et 3. Les dépenses des directions dans le cadre du Programme DIP et les dépenses totales pour 1978-1979 et 1979-1980, figurent ci-après.

4. La répartition géographique des fonds au titre du Programme DIP, figure ci-après.

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Programme de productivité de l'industrie
du matériel de défense

Nombre et valeur totale des contrats

	1978-1979		1979-1980	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
\$0 à \$50 000	8	\$ 281 991	9	\$ 1275 434
\$50 001 à \$100 000	7	525 885	8	695 421
\$100 001 à \$500 000	34	8 352 466	27	7 893 844
\$500 001 à \$1 000 000	10	6 685 872	7	5 399 282
\$1 000 001 et plus	11	49 885 560	9	27 342 930
Total	70	\$65 731 774	60	\$41 606 911

Dépenses

	1978-1979	1979-1980
Direction des textiles et des produits de consommation		
Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires		
Direction des produits chimiques	\$ 2 578 879	\$ 1 291 379
Direction de l'électricité et de l'électronique	10 593 036	12 494 602
Direction de la machinerie	255 957	16 171
Direction de la transformation des richesses naturelles	617 712	1 518 275
Direction des industries de transport	36 926 840	33 266 846
Direction des programmes de défense	1 227 576	312 727
Total	\$52 200 000	\$48 900 000

Répartition géographique

	1978-1979	1979-1980
Terre-Neuve Contributions Subventions		
Nouvelle-Écosse Contributions Subventions	\$ 8 173	\$ 15 628
	13 599	154 839
Nouveau-Brunswick Contributions Subventions		16 235
Île-du-Prince-Édouard Contributions Subventions		
Ontario Contributions Subventions	23 981 737	15 053 360
	3 243 874	4 684 280
Québec Contributions Subventions	21 575 537	22 664 361
	2 840 934	5 248 765
Manitoba Contributions Subventions		

Questions au Feuilleton

Saskatchewan Contributions Subventions		
Alberta Contributions Subventions	92 500	5 700
	98 052	
Colombie-Britannique Contributions Subventions	264 538	73 504
	64 821	999 563
Total Contributions Subventions	45 922 485	37 806 853
	6 277 515	11 093 147
	\$52 200 000	\$48 900 000

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GRC

Question n° 1977—M. Knowles:

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada le 31 mars a) 1978, b) 1979, c) 1980?
2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?
3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au cours des années financières closes le 31 mars a) 1978, b) 1979, c) 1980?
4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au cours des années financières closes le 31 mars a) 1978, b) 1979, c) 1980?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

1. a) 1978—le 31 mars \$685,317,113.70
b) 1979—le 31 mars \$775,338,253.37
c) 1980—le 31 mars \$886,083,228.51
2. L'intérêt est payé tous les trimestres et le taux annuel est calculé de la façon suivante:

1977-1978	7.32 p. 100
1978-1979	5.77 p. 100
1979-1980	6.36 p. 100

3. a) 1977-1978 \$24,384,467.49
b) 1978-1979 \$45,555,695.00
c) 1979-1980 \$51,511,834.10

Le taux d'intérêt versé au compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada n'affecte nullement le montant des prestations payées aux membres à la retraite. Les prestations sont en effet calculées d'après la durée d'emploi de l'employé et son salaire moyen au cours de ses six années consécutives d'emploi les mieux payées.

4. a) 1977-1978 \$ 7,874,644.26
b) 1978-1979 \$ 9,982,353.16
c) 1979-1980 \$12,955,018.96

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

Question n° 2288—M. Stewart:

Depuis 1945, a-t-on porté des accusations contre des personnes en vertu de la loi sur les secrets officiels et, le cas échéant, a) combien, b) combien ont (i) été retirées par la Couronne (ii) donné lieu à un acquittement ou à une fin de non-recevoir?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Voici la réponse du ministère de la Justice: 1. Oui. a) 25. b)(i) 1. (ii) 13.